

JOUONS COLLECTIF

**Entretien et désherbage,
c'est l'affaire de tous !**



Entretien et désherbage, c'est l'affaire de tous !

On compte sur vous pour (re)prendre en main l'entretien et le désherbage de vos pieds de façades et clôtures.

C'EST SIMPLE ET RAPIDE :

01 RECONNAÎTRE LES BONNES ET MAUVAISES HERBES

Certaines plantes ou fleurs vous plaisent, sont jolies, ne gênent pas et permettent de créer plus de biodiversité en ville ? C'est très bien. Toutefois, il faut veiller à ce qu'elles ne s'étendent pas sur le chemin passant. Il faut donc les entretenir. Pensez aux PMR, au passage des poussettes et jouons collectif.

02 ZÉRO PESTICIDE

Le recours à des produits phytosanitaires est formellement interdit. Un moyen simple : disposer du kit gant et binette.

03 LE PERMIS DE VÉGÉTALISER

Rappelez-vous, si vous souhaitez entretenir vos pieds de mur ou remplacer les plantes sauvages par de belles plantes éco-responsables sur l'espace public, vous pouvez faire une demande pour obtenir le Permis de Végétaliser.

04 VERGLAS ET NEIGE

Pour assurer le cheminement des piétons en toute sécurité devant vos habitations sur un espace de 1,40m de large minimum, la neige est à balayer, le verglas est à racler. Vous pouvez aussi sabler le trottoir ou jeter de la sciure de bois.

05 LES DÉCHETS

Les déchets divers qui se trouvent devant votre propriété ou location sont à ramasser et doivent être inclus avec les ordures ménagères ou le recyclage. Quant aux déchets verts, ils peuvent être valorisés par du compostage (bennes à déchets verts à la déchetterie zone des Touches et dans les quartiers, composteurs collectifs ou individuels... mis à disposition par Laval agglo - c'est gratuit) - agglo-laval.fr

06 DATES À RETENIR

Pour tailler vos haies, pensez à la biodiversité et aux oiseaux qui aiment y faire leurs nids. Il est recommandé de ne pas tailler ou élaguer du 15 mars au 31 juillet. Donc, à vos agendas et anticipez vos tailles ou retardez-les.